

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 68
de Mme Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (DC/VL)
demandant d'étudier la possibilité d'investir dans l'institution de crédit Oikocredit**

En séance du 2 juillet 2018, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 68 de Mme A.-E. Cattaneo-Python lui demandant d'étudier la possibilité d'investir dans l'institution de crédit Oikocrédit.

Réponse du Conseil communal

Développement du postulat

Présente dans le monde entier depuis 1975, Oikocredit est une coopérative qui soutient par des prêts des coopératives, des petites et moyennes entreprises, ainsi que des organisations de commerce équitable. Oikocredit est également l'un des financeurs les plus importants de la microfinance privée et solidaire mondiale.

Oikocredit, en sa qualité de société coopérative active au niveau mondial, appelle les particuliers, les églises et autres institutions (entre autres, plusieurs communes de Suisse romande) à partager leurs ressources grâce à des investissements socialement responsables et à donner, à travers le crédit, un pouvoir d'action aux défavorisés.

Die Genossenschaftsbeteiligung bei Oikocredit bietet Institutionen und Privatpersonen eine attraktive Geldanlage mit einer sozialen, ökologischen und finanziellen Rendite.

Mit einer Geldanlage bei Oikocredit werden ausschliesslich Finanzierungen in den Bereichen: Mikrofinanz, Landwirtschaft, fairer Handel, soziale KMU und erneuerbare Energie vergeben.

Les investisseurs chez Oikocredit reçoivent un dividende stable allant de 1 à 2% chaque année.

En investissant chez Oikocredit, Fribourg pourrait faire un pas de plus pour recevoir le label Fair Trade Town.

Car Oikocredit fait bénéficier:

Des groupements, coopératives ou communautés de base ayant mis en œuvre un projet collectif de développement durable, avec une méthode participative dans la réalisation, dans la gestion, dans le contrôle et l'évaluation.

Des petits groupes de femmes, d'artisans, de paysans, de pêcheurs, de tisserands, de chauffeurs de taxi, etc.

Des institutions de microfinance qui privilégient des projets de proximité.

Portait et fonctionnement d'Oikocredit

Oikocredit est une société financière coopérative fondée en 1975 à l'initiative du Conseil Oecuménique des Eglises. Oikocredit peut être comparé à un fonds d'investissements éthiques en permettant à des personnes désavantagées d'avoir accès à la finance responsable afin d'améliorer durablement leurs conditions de vie.

L'investissement est ouvert également aux institutions mais il est indispensable de devenir membre de l'association de soutien (Suisse romande) à but non lucratif pour investir. L'investissement se fait ensuite en acquérant des parts d'actions coopératives de l'association Oikocredit International basée au Pays-Bas, qui choisira les projets via des bureaux régionaux principalement dans les pays en voie de développement.

Les durées d'investissement sur du moyen à long terme sont au minimum un an, en prenant en compte qu'il faut compter un délai de retrait de fonds de 6 mois en plus. Sur cette période, il n'y a aucun moyen de retirer le montant de manière anticipée, p.ex. moyennant une pénalité.

La rémunération du capital investi se fait sous forme d'un paiement de dividende annuel non garanti de maximum 2%. Historiquement, les dividendes payés en Euro sont en moyenne de l'ordre de 2%, quant aux retours en francs suisse ils sont plutôt de l'ordre de 1%.

Concrètement, si la Ville décide d'investir, il lui faudra prendre en compte un horizon d'investissement d'au minimum 1 an et demi, avec un rendement non garanti d'au maximum 2%, sans pouvoir directement choisir son projet d'investissement, qui sera nécessairement hors de Suisse, vu qu'il n'y a pas de projet de ce type sur notre territoire.

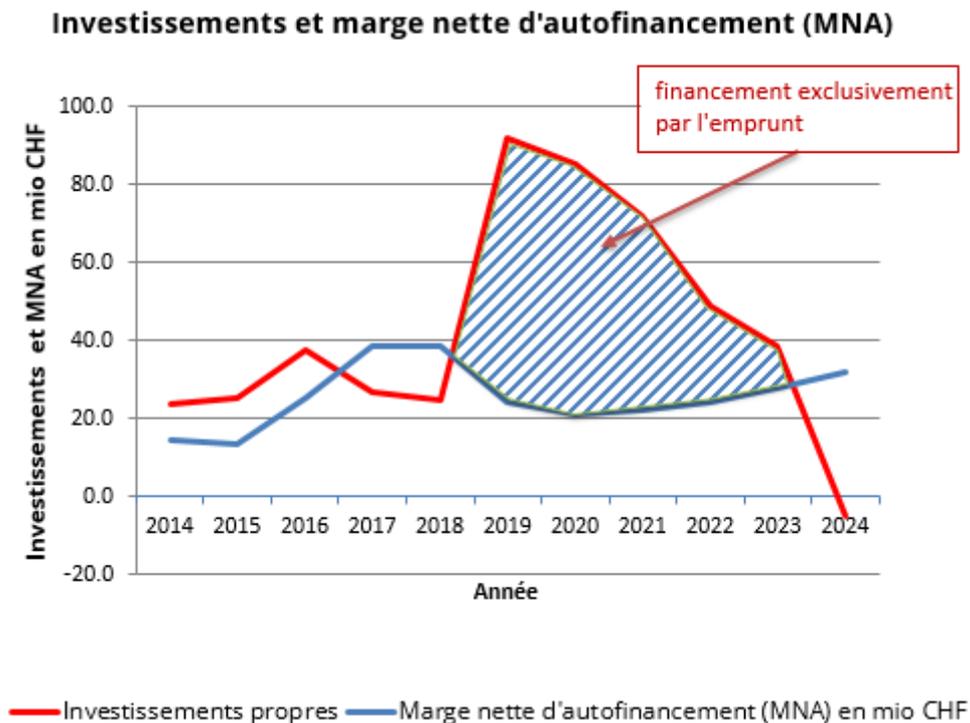
Autre point à considérer, en cas de faillite de l'association Oikocredit International, selon le droit néerlandais, les adhérents n'ont de moyen de récupérer aucune part de leur participation, donc de leur investissement.

Sur un plan éthique, les marchés financiers actuellement très liquides posent le problème que le créneau des micro-crédits est actuellement à la mode et très concurrentiel, ce qui peut pousser à un surendettement des bénéficiaires de ces crédits éthiques.

Etat de situation des liquidités de la Ville

La Ville dispose actuellement d'un budget de fonctionnement équilibré ou proche de l'équilibre. Selon les dernières prévisions mise à jour au bouclage annuel 2018, en termes de trésorerie disponible avant investissement, soit la marge nette d'autofinancement, la Ville est sur une moyenne 2015-2024 de 27 millions de francs par année.

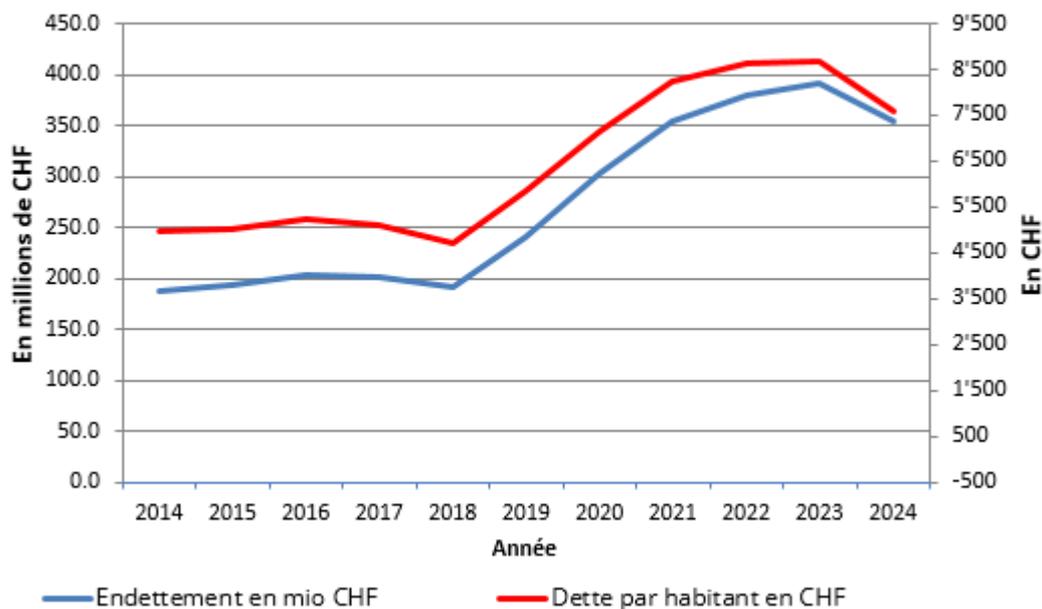
Cependant, les investissements prévus d'ici 2024 sont de l'ordre de 57 millions de francs par année, soit un besoin en fonds étranger, de l'ordre de 30 millions de francs par année.



Comme on peut le constater ci-dessus, les dépenses d'investissement financées par l'emprunt vont augmenter massivement ces cinq prochaines années, alors que la marge nette d'autofinancement reste stable. Il n'y aura donc pas de fonds libres disponibles pour être investis.

Le niveau d'endettement de la Ville est actuellement d'un peu moins de 200 millions de francs mais, au vu des besoins en financement, il devrait rapidement se rapprocher de la barre des 400 millions de francs. Il faudra donc encore compter quelques années supplémentaires pour repasser le seuil de maximum 350 millions de francs fixé par le Conseil communal.

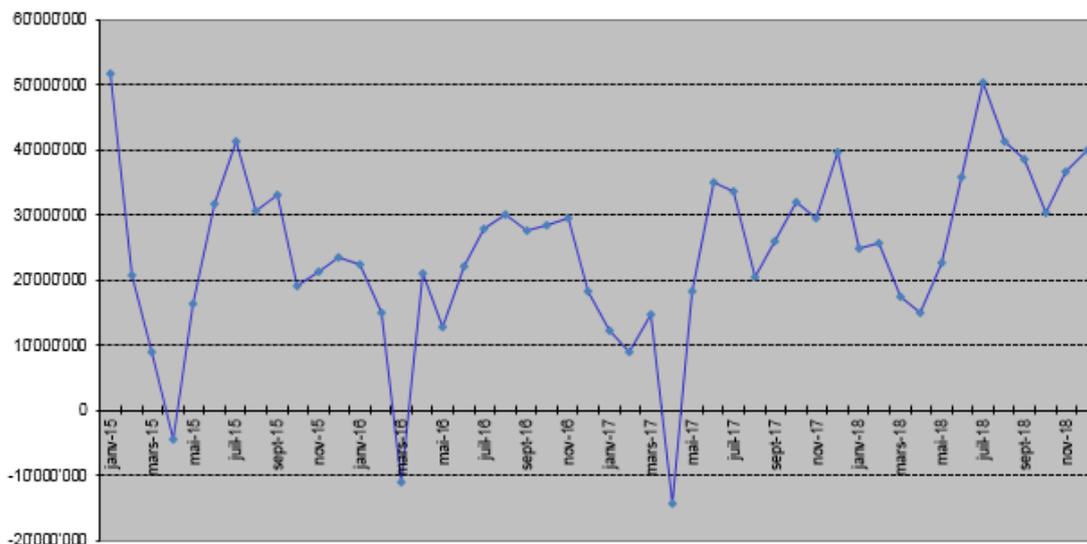
Endettement total en mio CHF et par habitant (y c. CPPVF)



Pour la gestion de sa trésorerie, la Ville s’est fixé l’objectif de maintenir un seuil de liquidités avoisinant les 15 millions de francs pour faire face aux dépenses courantes.

Là aussi, les fluctuations importantes des soldes de trésorerie (hors emprunt) sur une année ne laissent pas de marge de manœuvre pour un placement financier sur au moins un an, voire un an et demi, comme l’exigerait Oikocredit.

Evolution du solde de la trésorerie hors emprunt



Portefeuille des placements au patrimoine financier de la Ville

Les placements déjà réalisés par la Ville ont toujours été régionaux ou nationaux et relèvent en général d'un intérêt stratégique et économique pour la Commune. Ci-dessous, une liste (non exhaustive) des placements actuels dans le portefeuille de la Ville par ordre d'importance en francs:

- Groupe E Celsius SA
- Bluefactory Fribourg SA
- TPF SA
- SINEF SA
- SAIDEF SA

Des demandes de financement supplémentaires futures de la part de certains de ces acteurs locaux ne sont pas à exclure.

En outre, la société Effort Fribourg SA, sous contrôle de la Ville, soutient la création ou le développement d'entreprises ou de toutes autres activités commerciales, économiques et industrielles générant de nouveaux emplois sur le territoire de la Ville ou du Grand Fribourg.

Impact sur le label "Fair Trade Town"

Le label "Fair Trade Town" a pour but de récompenser les Communes pour les efforts fournis en matière d'offre de produits équitables au niveau des commerces, hôtels, restaurants et institutions du territoire communal.

Après clarification, les services financiers n'entrent pas en ligne de compte dans les critères pour l'attribution du label, qui se base sur l'offre de produits matériels sur le territoire communal.

La Ville de Fribourg est actuellement déjà en bonne voie pour l'obtention du label.

Conclusion

Le Conseil communal constate qu'il n'y a actuellement pas de ressources disponibles pour un placement financier sur du moyen-long terme, étant donné le plan d'investissements ambitieux de la Ville sur les 5 prochaines années.

Par ailleurs, le Conseil communal souhaite favoriser les actions locales offrant un intérêt stratégique pour la Ville. Là aussi, les engagements pris notamment via Effort Fribourg SA ont pour but de soutenir les entrepreneurs locaux. D'autres investissements, comme par exemple Groupe E Celsius, ont pour but de soutenir le développement de sources de chauffage plus responsables de l'environnement, telles que le CAD.

Cependant, le Conseil communal soutient les démarches visant des investissements durables et responsables et en tiendra compte dans ses futurs choix de placements.

En conclusion, le Conseil communal ne voit actuellement pas le besoin d'entrer en matière sur cette typologie de placement. Néanmoins, il propose au Conseil général de retenir la pertinence de l'approche du présent postulat et, en sus du critère de proximité et de soutien aux acteurs locaux, de prendre en compte les opportunités de placements de type éthique.

Le postulat n° 68 est ainsi liquidé.